LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 05-240824
Appel à projets « Savoir Nager » de l'Agence Nationale du Sport – validation du plan de financement

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **21 août 2024** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **11**

Absents : 11

Procurations : 07

Total des votes : 18

Secrétaire de séance : Emilie NALEM

LE MAIRE,

Johnny PAYET

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES * 11 REUNION 11 *

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT QUATRE AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre **le VINGT QUATRE AOÛT** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1ère adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2ème adjoint – Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe –Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale– Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Emilie NALEM conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

ABSENT(S) : Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe à Héliette THIBURCE – Joan DORO 4ème adjoint à Johnny PAYET – Gina DALLEAU 5ème adjointe à Sabine IGOUFFE – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA – Alain RIVIERE conseiller municipal à Mickaël PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Victorien JUSTINE conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN

Publicité faite le 27/08/2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM05-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024

Affaire 05-240824
Appel à projets « Savoir Nager » de l'Agence Nationale du Sport – validation du plan de financement

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le « Savoir-Nager » est une priorité nationale, afin de lutter contre les noyades. Au niveau de l'Education Nationale, il s'inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences fixé par le ministère. Ainsi, cet apprentissage doit commencer à l'école (de 6 ans à 12 ans) ; il est même aujourd'hui préconisé également que ces enseignements démarrent dès la grande section, à l'école maternelle.

Les dernières études de l'INSEE, relatives aux équipements sportifs, réalisées par la DRAJES, ont relevé que la microrégion Est était la moins dotée en bassins que les autres zones du Département. Pour la commune, l'ouverture récente de la Piscine Thierry Robert a permis de commencer à combler le retard en termes d'apprentissage de la natation.

Pour l'année 2024, l'Appel à Projets (AAP) de l'ANS « Savoir-Nager » représente une opportunité, afin de proposer aux publics scolaires concernés de découvrir l'activité aquatique et de valider, à l'issue d'une dizaine de séances, la compétence « Savoir-Nager ».

Ainsi, la commune souhaite candidater à cet AAP, avec un projet visant près de 60 enfants (en ciblant en particulier les CM2), pour plus de 10 séances par groupe de 15 enfants sur 10 jours.

Le budget prévisionnel global de cette opération s'élève à 13 280 euros avec une sollicitation de l'ANS à hauteur de 67% du coût global soit une subvention de **8 900 euros** et une contribution de la commune à hauteur de 33% soit un montant de **4 380 euros** correspondant à la mise à disposition de la piscine et des agents principalement. Le rapport ci-joint détaille le projet.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** le plan de financement de l'action,
- **VALIDE** la demande d'une subvention de 8 900 euros auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'appel à projets « Savoir-Nager »,
- **VALIDE** la mise à disposition des moyens logistiques et humains
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES * 11 REUNION 11 *

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM05-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024

14/08/2024

PROJET PEDAGOGIQUE :

Savoir Nager

COMMUNE

DE LA PLAINE DES PALMISTES

PISCINE MUNICIPALE

THIERRY ROBERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM05-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024

PREAMBULE :

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan national de prévention des noyades

En ce sens, la commune de La Plaine des Palmistes souhaite répondre à l'AAP « Savoir Nager » porté par l'Agence Nationale du Sport.

Ce projet vise à présenter les modalités fonctionnelles de cette organisation.

L'INFRASTRUCTURE :

Piscine municipale Thierry ROBERT située au 14 rue Louis Carron

Récemment construite, la piscine est ouverte au public depuis février 2024. De larges plages horaires sont réservées aux scolaires. L'apprentissage et la pratique de natation chez les jeunes étant une priorité.

La piscine est couverte, fermée partiellement et chauffée. Elle est composée de :

Bassin d'apprentissage (0.80m à 1.20m)

Bassin de perfectionnement (1.30m à 1.80m)

2 lignes d'eau 25m

Et également d'une pataugeoire

LE MATERIEL :

Planches

Pull boys,

Tapis

Lignes d'eau

L'OBJECTIF :

- Prévenir et lutter contre les noyades

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM05-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024

PUBLICS CIBLES

Nous avons choisi de cibler les élèves des primaires de la commune (les 6 à 12ans) en visant en priorité les élèves scolarisés en CM2.

En fonction des retours de participations, les créneaux seront ensuite ouverts au CM1 voir niveau inférieur pour les tranches de 10 à 11 ans voire de 8 à 9 ans.

Ce qui permettrait avoir 4 groupes selon les tranches d'âges à savoir :

- 6 à 7 ans
- 8 à 9 ans
- 10 à 11 ans
- 11 à 12 ans

PROGRAMMATION :

Période : Du 6 Janvier au 19 Janvier 2025

Jours et horaires : Les Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis

de 8h15 à 9h00

9h15 à 10h00

de 10h15 à 11h00

de 11h15 à 12h00

Public accueilli : les enfants de 6 à 12 ans

- Les enfants pour suivre les orientations en lien avec les dispositifs participeront selon les modalités suivantes :

- 10 séances consécutives (2 semaines)
- Durée des séances : 60 minutes
- 9 séances d'apprentissage
- 1 séance d'évaluation
- 4 groupes étalés sur la matinée

Lors de chaque séance le MNS accueillera au maximum 15 enfants.

Important : Afin d'optimiser les organisations familiales lees séances seront combinées avec d'autres activités sportives activités sportifs (sports collectifs, nouveaux sports dans le complexe sportif Isabelle BEGUE) sur la matinée, encadrées par les éducateurs du service des sports des

- Handball
- Futsal
- Basket
- Lutte
- Tchoukball

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM05-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024

L'EQUIPE :

I agent d'accueil, régisseur

4 MNS : 2 MNS en CDD et 2 MNS en vacation

Le rôle de l'agent d'accueil :

Il enregistre les inscriptions

Il communique les créneaux aux familles, les accueille lors de leurs arrivées

Et orienter les enfants vers les vestiaires

Le rôle du MNS :

Avec les enfants :

Il les accueille

Il leur présente la structure (vestiaires, douche, petit bain grand bain, local MNS)

Il prépare et met en œuvre les séances

Il adapte le contenu aux niveaux spécifiques de chacun.

Il procède au test final permettant d'attester les niveaux : Savoir nager

Avec les parents :

A l'issue de la dernière séance, il communique les résultats aux parents et à l'enfant. Avec une remise de diplôme

MODALITES DE COMMUNICATION

Mise en œuvre d'une réunion de préparation avant l'action où seront présentées :

- Les dossiers d'inscriptions,
- Les modalités de communication et d'information,
- La répartition des interventions, avec les plannings

Le service sport et vie associative se charge de la promotion de l'action en amont en lien avec le service communication qui diffusera l'information sur les réseaux sociaux de la ville, panneau d'affichage numérique et son site internet.

EVALUATION

La dernière séance sera consacrée aux tests permettant de délivrer les attestations en cas de réussite.

L'efficacité de l'action pourra se mesurer en fonction de la proportion de réussite des participants aux tests finaux.

La conformité sera également appréciée en fonction du respect des règles en vigueur

(RI, POSS, cadre des dispositifs fixés par la charte de cadrage des dispositifs savoir-nager.

Le test est intégré ci-dessous dans le projet pour déterminer les modalités organisationnelles de la dernière séance.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM05-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024

BUDGET

Cf : fiche en annexe

Des éléments importants à retenir dans ce budget c'est la prise en charge des rotations de bus sur cette période et le coût de 2 MNS '' Vacataire''.

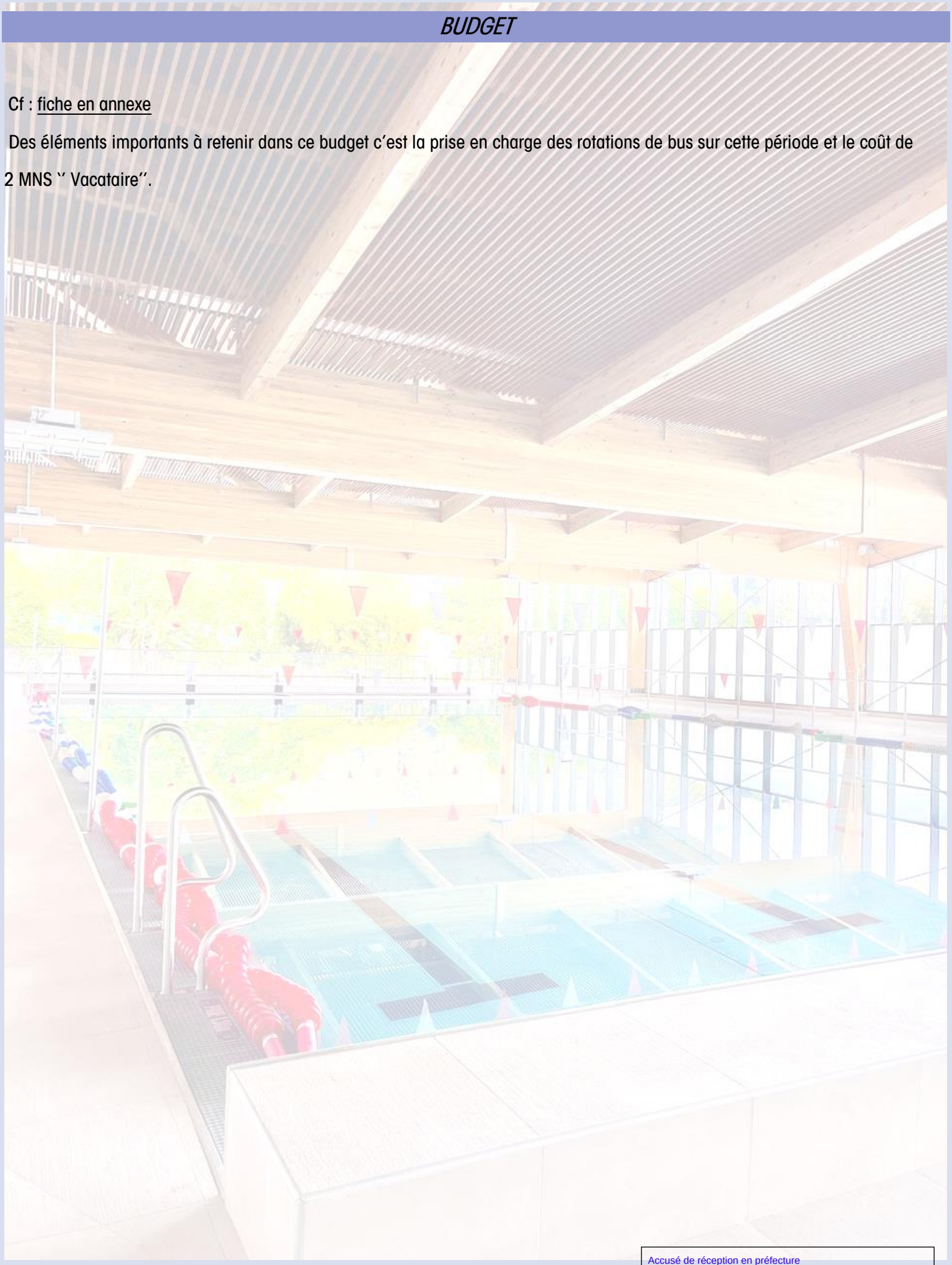

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM05-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024

5. Budget[1] de l'association

Année 2025 *ou exercice du* *au*

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	1110	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures	560	**73 - Concours publics**	
Autres fournitures		**74 - Subventions d'exploitation[2]**	13280
Bonnet, lunettes	550	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	120	DRAJES	8900
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	120		
62 - Autres services extérieurs	7670	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3360		
Publicité, publication	350		
Déplacements, missions	3960	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	4380
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	4380	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	3650	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	730	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	0
eau , eléctricité		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	13280	**TOTAL DES PRODUITS HORS CVN**	13280
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) [3]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 - Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	13280	**TOTAL DONT CVN**	13280

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM05-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024

Je passe le test…			
			CONDITIONS DE VALIDATION
1	**Je chute en arrière**		J'arrive dans l'eau sur les fesses ou le dos uniquement
2	**Je me réoriente pour nager jusqu'à l'obstacle**		Je nage uniquement sur le ventre et non sous l'eau
3	**Je passe sous un obstacle de 1m50**		Je dois ressortir de l'eau juste après l'obstacle sans le toucher
4	**Je nage 15m sur le ventre**		Je nage au milieu de la ligne d'eau
5	**Au signal sonore je réalise un surplace debout de 15 secondes**	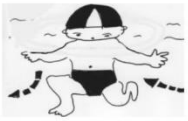	Je dois entendre le signal sonore et ne prendre aucun appui
6	**Je termine les 15m sur le ventre**		Je n'ai pas le droit de prendre appui au sol ou sur le côté
7	**J'effectue un demi-tour à la fin des 15 m**		Je n'ai pas le droit de prendre appui au sol ou sur le côté
8	**Je nage 15m sur le dos**		Je nage au milieu de la ligne d'eau
9	**Au signal sonore je réalise un surplace sur le dos**		Je dois entendre le signal sonore et ne prendre aucun appui
10	**Je termine les 15m sur le dos**		Je nage au milieu de la ligne d'eau
11	**Je passe à nouveau sous l'obstacle**		Je ne dois pas toucher l'obstacle, ligne d'eau ou la perche
FIN DU TEST			
Le test s'effectue sans lunette			

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM05-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024

Académie de

_____

Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement

PHOTO

Attestation scolaire « savoir-nager »

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / _____

École / collège :

_____

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Attestation scolaire « savoir-nager »

Le professeur des écoles et le _____, ou le professeur d'éducation physique et sportive(1), certifient que l'élève _____ maîtrise le savoir-nager défini par l'arrêté du 8 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).

le ___ / ___ / _____

Noms et signatures du

Professionnel agréé (et titre) Professeur

(1) compléter ou rayer la mention inutile

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM05-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024

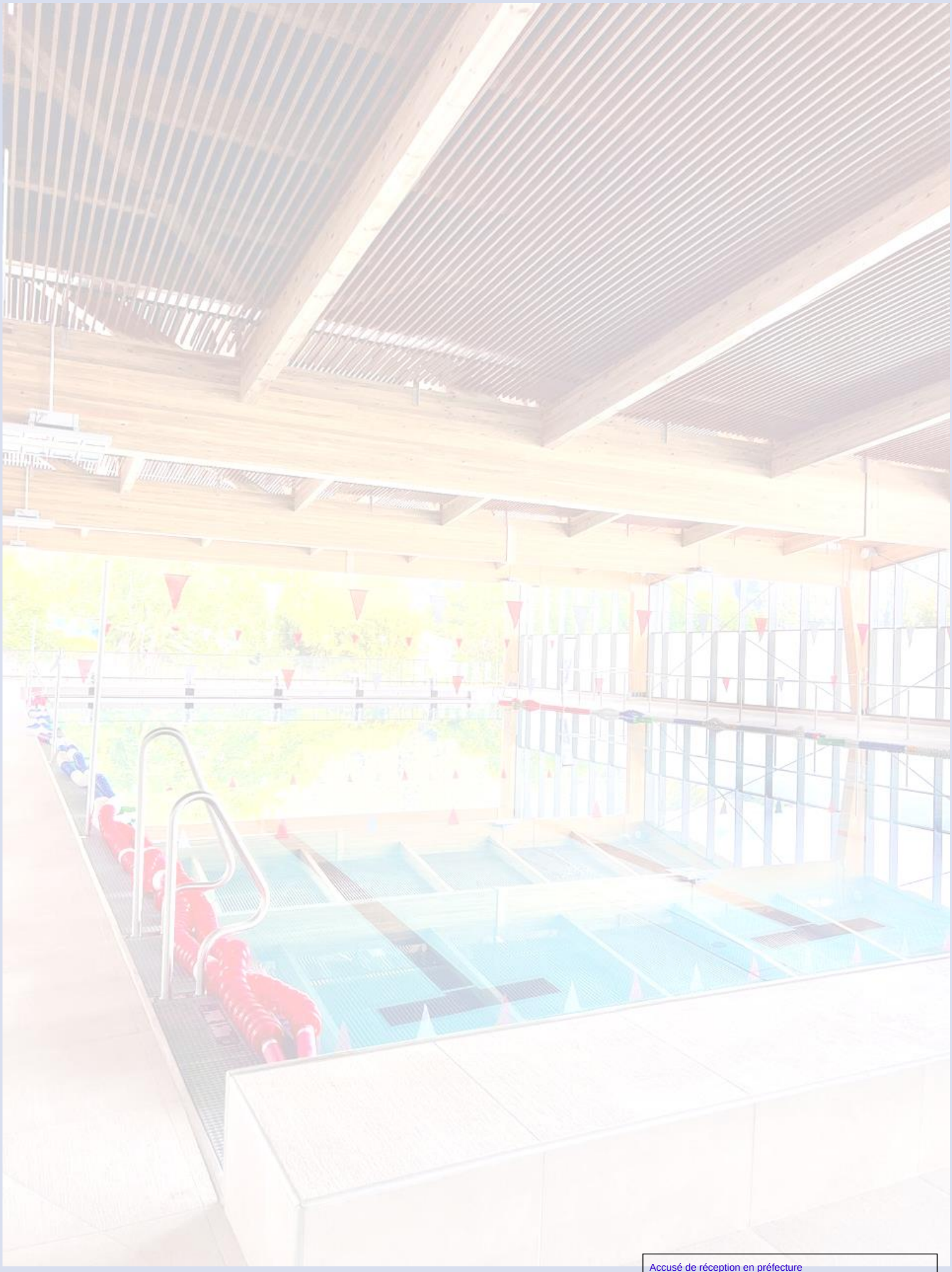

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM05-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024

Année d'obtention : ……

Attestation
« Savoir nager » en sécurité

Définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir nager » en sécurité

L'attestation du savoir nager en sécurité est délivrée par :

Nom : ……..

Diplôme/Titre : ……

Nom :…….. Prénom :……

Date de naissance : ……

Fait à ……, le ……

Cachet de l'établissement

Signature

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM05-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024